



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

N ° : DL-02-2025 PLUi – PADD débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (annexe 1) (annexe 2) (annexe 3)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc.)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : PLUi - PADD DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ANNEXE 1) (ANNEXE 2) (ANNEXE 3)

En application des dispositions de l'article L.151-5 du code l'urbanisme, les Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU et PLUi) doivent comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné. Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux. Il s'agit de débattre sur les grandes orientations qui ont été définies pour l'élaboration du document. Ces grandes orientations sont une traduction du projet du territoire, mais doivent également permettre la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines. Il a été choisi, pour le PLUi en cours d'élaboration sur le territoire, le code de l'urbanisme n'en précisant pas l'ordre, d'organiser les débats en Conseils Municipaux en amont de celui en Conseil Communautaire. L'objectif de cette démarche est en effet d'alimenter le débat en

Conseil Communautaire des différents retours qui auront eu lieu dans les Conseils Municipaux. Monsieur Gilles THIZY, vice-président de Saint-Etienne Métropole, en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière, a présenté les orientations du PADD.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,
VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et modifiant les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

CONSIDERANT qu'un débat sur les Grandes Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit avoir lieu au sein du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal,

VU la teneur du débat :

Cyrille BONNEFOY : un projet de STECAL a été présenté à la mairie pour un gîte chemin de la Vionne.

Gilles THIZY : le dossier doit être présenté en CDPNAF. Ce dossier doit être bien avancé, avec un montage juridique et financier pour que le dossier soit abouti.

Jean-Paul ODIN : concernant le taux de 20 % de logements sociaux ?

Gilles THIZY : c'est effectivement une obligation, on doit le mettre en place dans le cadre du PLH. Le modèle de la maison individuelle a du plomb dans l'aile, compte-tenu de la loi de Zéro Artificialisation Nette. Ce qui est rare est cher. Tout le monde ne pourra pas se payer une maison.

Jean Bernard DURAND : concernant la production de logements ?

Gilles THIZY : le SCOT SUD LOIRE a défini les objectifs de 29 000 habitants supplémentaires (dont 10 000 pour Saint-Etienne). Il faut une production de logements. A La Ricamarie, le renouvellement urbain prévoit des démolitions mais également des reconstructions. Le Préfet considère qu'il y a suffisamment de logements vacants (20 000), SEM considère qu'il y a 4 000 logements vacants.

Cyrille BONNEFOY : nous avons des problèmes avec le manque d'investisseur sur le territoire.

Jean-Bernard DURAND : la densification qui est demandée a une incidence sur la proximité.

Gilles THIZY : il faut concevoir autrement l'habitat.

Jean-Bernard DURAND : vous utilisez le MOS, unité de mesure. On a également besoin d'avoir une cartographie sur la consommation.

Gilles THIZY : ce sont des photos prises par satellite tous les 5 ans et on voit les consommations. La prochaine photo sera prise en 2025. La consommation ne s'applique pas à l'échelle de la commune mais de la métropole. Demain, on va consommer plus de parcelles pour l'activité économique sur la Métropole

Jean-Bernard DURAND : sur les scénarios de 29 000 habitants. C'est un scénario raisonnable. Mais si la métropole venait à être plus attractive, comment on ferait ?

Gilles THIZY : l'ambition démographique vient de projections de l'INSEE. Le SCOT précédent a été ambitieux et ça a marché. Mais le SCOT aujourd'hui est plus raisonnable. Les projections de l'INSEE prévoient que la France perdra des habitants à partir de 2040. Ce sont des projections au fil de l'eau.

Jean-Bernard DURAND : Logement à l'hectare : 70 logements à l'hectare, ce n'est pas raisonnable. L'OPAH/RU n'est pas significatif sur la production de logements. Est-ce que l'Etat ne finance pas assez ? La loi ZAN est trop ambitieuse. Des Sénateurs travaillent sur l'allègement de la loi ;

Gilles THIZY : le texte va être revu probablement.

Cyrille BONNEFOY : la consommation foncière doit se réduire, mais c'est compliqué car il faut densifier le centre-ville. Nous n'avons pas d'investisseur immobilier, c'est donc très compliqué. La rencontre avec la Directrice de l'ANRU organisée par le Préfet de la Loire récemment a permis d'évoquer ces sujets dans les QPV.

Maryse ROCHE : densifier les centres-villes ? alors qu'il faut faire des îlots de fraîcheur ?

Cyrille BONNEFOY : il faut prendre en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. Il faut trouver des équilibres.

Gilles THIZY : il y a des orientations contradictoires et c'est l'Etat qui donne des injonctions contradictoires. Il faut avoir des projets

François BRIQUET : on a presque plus de contraintes dans ces informations que d'avantages. C'est un gros débat. La région est de droite, le département aussi, et la commune de gauche, est-ce qu'il n'y aura pas des conséquences négatives ? Au niveau de SEM, vous êtes suffisamment adultes pour travailler ensemble.

Marie-Pascale DUMAS : il y a encore pas mal de projets soutenus par la région.

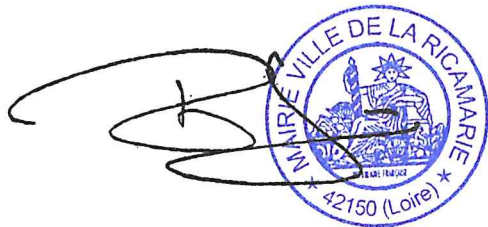
Gilles THIZY : c'est lié à des personnes et non des communes.

Cyrille BONNEFOY : On remercie Gilles THIZY pour sa présence et son exposé.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Grandes Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-03-2025 Débat d'orientations budgétaires (annexe 4)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANNEXE 4)

Monsieur le Maire expose les lignes majeures des orientations budgétaires 2025.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,
VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et modifiant les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

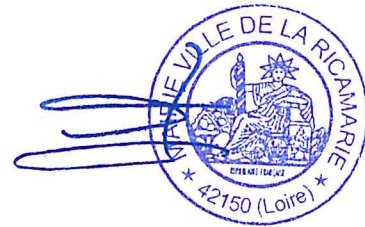
DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée, à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025



INTERCOMMUNALITE

N ° : DL-04-2025 SIVO Approbation des statuts (annexe 5)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SIVO – APPROBATION DES STATUTS (ANNEXE 5)

A la suite des transferts de compétences au niveau métropolitain, le SIVO exerce désormais une seule compétence qui est la gestion de l'école intercommunale des arts pour les villes du Chambon-Feugerolles et de La Ricamarie. Il apparaît donc nécessaire de modifier les statuts à la suite du retrait des communes de Roche-La-Molière, Unieux, Firminy, Fraisses, Saint-Maurice-En-Gourgois, Saint-Paul-En-Cornillon et Çaloire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les nouveaux statuts du SIVO annexés à la présente délibération et approuvés par le comité syndical lors de sa réunion du 11 décembre 2024,
- De demander à Monsieur le Préfet de la Loire, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIVO.

Il est proposé par ailleurs de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants :

- Titulaires : Cyrille BONNEFOY, Marie-Pascale DUMAS, Maryse ROCHE
- Suppléants : Karine RAYMOND, Pierre BERLIER, Alain BOUCHET,

qui représenteront la commune au sein du comité syndical.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20250312-DL-04BBB-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



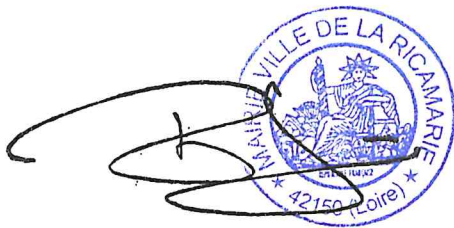
DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIVO telle que présentée en annexe.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-05-2025 Subvention exceptionnelle : La détente Ricamandoise

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : LA DETENTE RICAMANDOISE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 310€65 pour La Détente Ricamandoise, destinée au remboursement des factures d'électricité sur l'année 2024 pour le local mis à disposition par la ville.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de

- 310€65 pour La Détente Ricamandoise, destinée au remboursement des factures d'électricité sur l'année 2024 pour le local mis à disposition par la ville.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-06-2025 Subvention exceptionnelle : Vivre Ensemble

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : VIVRE ENSEMBLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 508.74€ pour l'association Vivre Ensemble, destinée au remboursement des factures d'eau sur les années 2020-2023

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de

- 508.74€ pour l'association Vivre Ensemble, destinée au remboursement des factures d'eau sur les années 2020-2023

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-07-2025 Subvention exceptionnelle : Le Secours Populaire

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : LE SECOURS POPULAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 3 000€ pour Le Secours Populaire, à destination de la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de

- 3 000€ pour Le Secours Populaire, à destination de la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-08-2025 Subvention exceptionnelle Tennis Club

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : TENNIS CLUB

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 440€ pour le Tennis Club La Ricamarie, correspondant à 20% des dépenses subventionnables (celles en lien avec les jeunes ricamandois.es) pour la mise en place durant les vacances scolaires de Février d'un stage qui consiste à emmener un groupe de 11 enfants, dont 8 ricamandois, pendant 5 jours pour qu'ils effectuent 3 ou 4 tournois dans le Puy de Dôme. Le coût estimé est d'environ 3000 € (détail : logement du 23/02 au 28/02 soit 5 nuits : logement entre 800€ et 1000€ / alimentation : 1200€ / essence/péage : 450€ / tournoi (3 par élève à 15€) : 495€ / Tournois a Ambert, Chamalières et Lezoux)

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de

- 440€ pour le Tennis Club La Ricamarie, correspondant à 20% des dépenses subventionnables (celles en lien avec les jeunes ricamandois.es) pour la mise en place durant les vacances scolaires de Février d'un stage qui consiste à emmener un groupe de 11 enfants, dont 8 ricamandois, pendant 5 jours pour qu'ils effectuent 3 ou 4 tournois dans le Puy de Dôme. Le coût estimé est d'environ 3000 € (détail : logement du 23/02 au 28/02 soit 5 nuits : logement entre 800€ et 1000€ /alimentation : 1200€ / essence/péage : 450€ / tournoi (3 par élève à 15€) : 495€ / Tournois a Ambert, Chamalières et Lezoux)

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-09-2025 Subvention exceptionnelle Esperance Gym

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ESPERANCE GYM

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 550€ pour l'Espérance Gym de la Ricamarie suite à l'organisation d'une vente de Salade de Pieds de Veau au bénéfice de la Myopathie « ATOUT CŒUR »

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

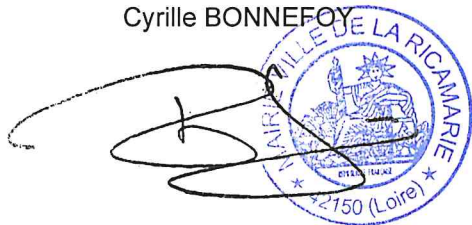
ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de

- 550€ pour l'Esperance Gym de la Ricamarie suite à l'organisation d'une vente de Salade de Pieds de Veau au bénéfice de la Myopathie « ATOUT CŒUR »

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à **26 voix sur 27** (M. François BRIQUET ne participant pas au vote)

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-10-2025 Subvention de fonctionnement : Dynamic Dram

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : DYNAMIC DRAM

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de :

- 300€ pour l'association Dynamic Dram pour frais de fonctionnement. (Cette association ayant été oubliée lors de la délibération du 3 décembre 2024.)

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de

- 300€ pour l'association Dynamic Dram pour frais de fonctionnement. (Cette association ayant été oubliée lors de la délibération du 3 décembre 2024.)

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à 26 voix sur 27** (Mme Maryse ROCHE ne participant pas au vote)

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODINE



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20250303-DL-11BIS-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025
Publication : 03/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



N ° : DL-11-2025 Subvention de fonctionnement : Associations Scolaires 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : **29**
- membres présents : **22**
- représentés : **5**
- absent : **2** (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2025

En complément des crédits de fonctionnement alloués à chaque école publique, il convient de prévoir pour 2025 les modalités relatives à la répartition des subventions aux associations scolaires pour le soutien aux projets pédagogiques.

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève (12.90€ par élève de maternelle - 26.56€ par élève de classe élémentaire) et par école, sur la base des effectifs prévisionnels des écoles communiqués à l'Inspection Académique pour l'année scolaire 2024/2025. Pour les écoles élémentaires, en complément du montant forfaitaire par élève, une enveloppe de 845 € est ajoutée pour la réalisation de projets spécifiques pour chaque école.

Les enveloppes ainsi déterminées pour chaque école sont gérées et réparties par le service Enseignement qui étudie les demandes sur proposition des Directrices et Directeurs d'écoles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter les subventions aux coopératives scolaires suivantes :

ECOLES MATERNELLES		2025
OCCE COOP SC MAT. CENTRE (école maternelle du Centre)	RICAMANDOISE	1575 €
COOP MAT. MONTRAMBERT (école maternelle Montrambert)	RICAMANDOISE	1 290 €
COOP MARCEL PAGNOL MAT. (école maternelle M Pagnol)	RICAMANDOISE	1 085 €
ECOLES ELEMENTAIRES		
COOP. SCOL. CENTRE MIXTE 1 (école élémentaire du Centre)	RICAMANDOISE	6055 €
COOP PRIMAIRE MONTRAMBERT (école élémentaire Montrambert)	RICAMANDOISE	5230 €
OCCE COOP SCO M. PAGNOL (école élémentaire M Pagnol)	RICAMANDOISE	5070 €
TOTAL		20305 €

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** des subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires suivantes :

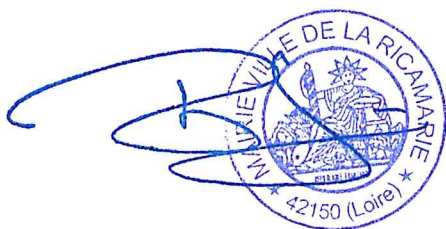
ECOLES MATERNELLES		2025
OCCE COOP SC MAT. CENTRE (école maternelle du Centre)	RICAMANDOISE	1575 €
COOP MAT. MONTRAMBERT (école maternelle Montrambert)	RICAMANDOISE	1 290 €
COOP MARCEL PAGNOL MAT. (école maternelle M Pagnol)	RICAMANDOISE	1 085 €
ECOLES ELEMENTAIRES		
COOP. SCOL. CENTRE MIXTE 1 (école élémentaire du Centre)	RICAMANDOISE	6055 €
COOP PRIMAIRE MONTRAMBERT (école élémentaire Montrambert)	RICAMANDOISE	5230 €
OCCE COOP SCO M. PAGNOL (école élémentaire M Pagnol)	RICAMANDOISE	5070 €
TOTAL		20305 €

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-12-2025 Demande de subventions pour la rénovation de 4 terrains de tennis.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE 4 TERRAINS DE TENNIS

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le projet de rénovation des quatre terrains de tennis en résine situé au complexe sportif de Caintin. Il convient de refaire le fond de forme et de proposer une alternative avec la mise en place de terre battue synthétique qui a pour but de régler définitivement des problèmes de fissure.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à faire des demandes de subventions les plus élevées possible, au titre de la DETR 2025 (auprès de l'Etat), la Région, l'Agence Nationale du Sport et de la FFT (Fédération Française de Tennis)
- à lancer les marchés correspondant et à les signer
- à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE M. le Maire à faire des demandes de subventions les plus élevées possible, au titre de la DETR 2025 (auprès de l'Etat) ; la Région, l'Agence Nationale du Sport et la FFT (Fédération Française de Tennis), à lancer les marchés correspondants et à les signer, et à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES

N ° : DL-13-2025 Avenant à la convention avec le centre culturel (annexe 6)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE CULTUREL(ANNEXE 6)

La Ville de La Ricamarie et le Centre Culturel de La Ricamarie ont signé une convention le 23 juin 2022, pour l'organisation d'une saison culturelle couvrant la période de 2022 à 2027 (septembre à juin).

Le montant de la subvention annuelle attribuée pour la saison par la ville au Centre Culturel s'élève à 158 550 €. Par ailleurs, la ville contribue également à rémunérer les prestations techniques pour un montant de 33 500 € (250 € par prestation X 114 journées). Depuis la signature de la convention, le montant de la rémunération des personnels et par conséquent des prestations techniques n'a pas été revu et ne couvre pas le coût de la masse salariale pour une prestation de 10 heures. Il convient donc de revoir le montant de cette rémunération.

Il est donc proposé de fixer le montant de la subvention à compter du 1er mars 2025 à

35 858,70 € (314,55 € x 114 prestations techniques maximum par saison) + 5 000 € de service rendu en matière administrative, soit un montant total de 40 858,70 € (ce montant ne changera pas jusqu'à

la fin de la convention). Le montant de la subvention pour la saison culturelle reste inchangé à savoir 158 550 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui précise les éléments ci-dessus.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant à la convention avec le centre culturel, et autorise M. le Maire à le signer.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FINANCES LOCALES



N ° : DL-14-2025 Avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation territoires zéro non-recours.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint – MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE A L'EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO NON RECOURS

Fin 2023, la ville de la Ricamarie s'est engagée dans l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours, afin d'améliorer l'accès aux droits sociaux pour ses habitants. Ce projet a pour objectif de renforcer les actions proactives et le maillage partenarial permettant l'ouverture de prestations sociales aux personnes rencontrant des difficultés pour y accéder. L'avenant soumis à votre approbation, modifie les articles relatifs au budget : article 4.1, 5, 6 et 13 de la convention initiale signée le 22 avril 2024.

Ces modifications visent à :

-Corriger la clé de répartition prévue dans la convention initiale. En effet, la DGCS a alerté sur le dépassement de la part Etat dans le financement de l'expérimentation, la convention initiale prévoyant un ratio 84% Etat et 16% collectivité. L'avenant proposé corrige cet élément en recalculant la clé de répartition selon le ratio maximal Etat : soit 80% Etat et 20% collectivité.

-Corriger le prévisionnel établi pour 2024, qui prévoyait le financement des postes de médiatrice, de coordonnatrice et médiatrice de l'Etablissement de Vie Sociale « Le Montcel » un tissage coloré » pour l'année 2024. Le recrutement de la médiatrice et de la coordonnatrice n'ayant été effectué qu'en juin 2024 et le contrat d'adulte relai de l'EVS ayant été prolongé, le budget prévu pour 2024 n'a pas été consommé dans son intégralité. Un report de dépenses de 37 668€ a été sollicité pour l'année 2025.

Le tableau ci-dessous reprends les éléments modificatifs du budget



Périodes	Montant engagement de l'état	Ville	Total
2024	157 900€ (dont report de 37 768€ sur 2025)	30000€	187 900€
2025	146 355€	46 031€	192 386€
2026	183 000€	45 750€	228 750€
Total	487 255€	121 781€	609 036€

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications et également d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

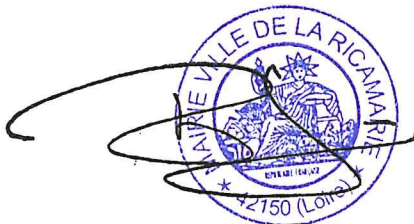
DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation territoires zéro non-recours, et autorise M. le Maire à le signer.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N ° : DL-15-2025 Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza ,ALEXANDRE Jean Marc

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière Technique			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint technique	C		1 Poste Temps Complet

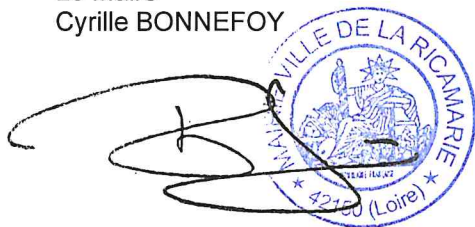
Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

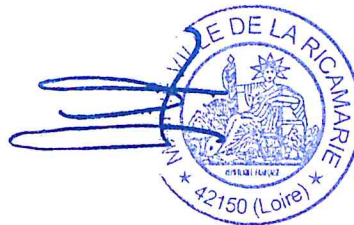
ARTICLE 1 : **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N ° : DL-16-2025 Création des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la ville de La Ricamarie

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA VILLE DE LA RICAMARIE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération portant création des emplois de la ville de La Ricamarie, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération sera mise à jour lors des évolutions de grade, des créations et suppressions de poste.

Les emplois créés au sein de la commune sont les suivants :

GRADES OU	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES
-----------	------------	---------------------

EMPLOIS		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur général des services 10 000 à 20 000 habitants	A	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services 10 000 à 20 000 habitants	A	2,00		2,00
Directeur des services techniques 10 000 à 20 000 habitants	A	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		22,00	0,00	22,00
Attaché hors classe	A	1,00		1,00
Attaché principal	A	2,00		2,00
Attaché	A	1,00		1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00		2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00		2,00
Rédacteur	B	2,00		2,00
Adjoint administratif principal de 1ère cl.	C	3,00		3,00
Adjoint administratif principal de 2ème cl.	C	4,00		4,00
Adjoint administratif	C	5,00		5,00
FILIERE TECHNIQUE		40,00	14,70	52,70
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00		2,00
Agent de maîtrise	C	2,00		2,00
Adjoint technique principal de 1ère cl.	C	5,00	0,94	5,94
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	6,00	4,99	10,99
Adjoint technique	C	24,00	8,77	30,77

FILIERE SOCIALE		2,00	2,74	4,74
Assistant socio-éducatif	A	1,00		1,00
ASEM principal de 1ère classe	C	1,00		1,00
ASEM principal de 2ème classe	C	0,00	2,74	2,74
FILIERE CULTURELLE		6,00	1,60	7,60
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00		1,00
Assistant de conservation	B	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère cl.	C	2,00	0,80	2,80
Adjoint du patrimoine principal de 2ème cl.	C	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,80	1,80
FILIERE ANIMATION		4,00	3,42	7,42
Adjoint d'animation principal de 1ère cl.	C	2,00		2,00
Adjoint d'animation principal de 2ème cl.	C	1,00	0,97	1,97
Adjoint d'animation	C	1,00	2,45	3,45
FILIERE POLICE		2,00	0,00	2,00
Brigadier-Chef Principal	C	1,00		1,00
Garde-Champêtre Chef	C	1,00		1,00

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la délibération portant création des emplois de la ville, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



N ° : DL-17-2025 Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Sur demande de la Trésorière et conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ponctuel pour tous les services municipaux,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels et la création de 100 emplois non permanent maximum, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, selon les nécessités de service et pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels et la création de 100 emplois non permanent maximum, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, selon les nécessités de service et pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN





VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N ° : DL-18-2025 Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à l'activité saisonnière.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS LIES A L'ACTIVITE SAISONNIERE

Sur demande de la Trésorière et conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour tous les services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à l'activité saisonnière, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, selon les nécessités de service.

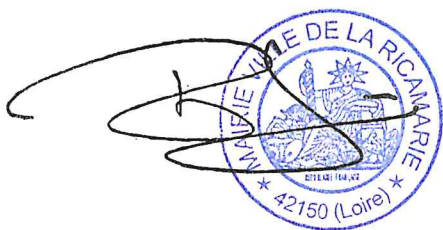
Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

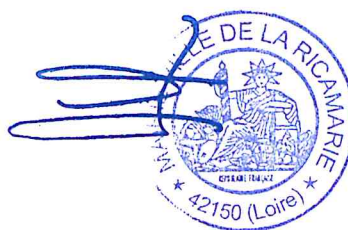
ARTICLE 1 : **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à l'activité saisonnière, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, selon les nécessités de service, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



N ° : DL-19-2025 Mise à disposition de Monsieur Xavier Romain dans l'emploi d'agent polyvalent à la résidence autonomie La Récamière.(annexe 7)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : MISE A DISPOSITION DE M. XAVIER ROMAIN DANS L'EMPLOI D'AGENT POLYVALENT A LA RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIERE » (ANNEXE 7)

Considérant que l'absence de moyens techniques de la Résidence Autonomie « La Récamière » ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la Ville de La Ricamarie dans le cadre d'une mise à disposition,

Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec la Résidence Autonomie « La Récamière », une convention de mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2ème classe M Romain XAVIER, de la Ville de La Ricamarie auprès de la Résidence Autonomie « La Récamière »,

Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition à intervenir avec le C.C.A.S. de La Ricamarie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent.



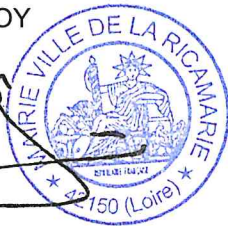
Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

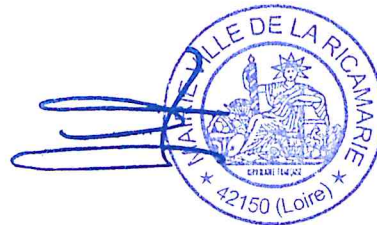
ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition à intervenir avec le C.C.A.S. de La Ricamarie, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025



N ° : DL-20-2025 Plan Savoir Rouler à Vélo (annexe 8)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : PLAN SAVOIR ROULER A VELO (ANNEXE 8)

Le plan Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans, avant leur entrée au collège, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Ce dispositif se compose de trois blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire.

Le Pôle de Cyclisme a passé une Convention avec l'Inspection Académique de la Loire pour l'organisation d'activités impliquant des personnes extérieures à l'éducation nationale, mais possédant un diplôme et un agrément pour intervenir régulièrement dans le cadre scolaire.

❖ Il a été convenu ce qui suit pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 9 classes bénéficient d'un cycle de Savoir Rouler à Vélo, réparties sur les 4 écoles.
- Lieu d'intervention : Dans la structure des stades de Caintin, dans la cour aux abords des écoles.
- La durée des séances est d'1h à 1h15.
- **Sortie optionnelle** d'une journée en mai/juin sur route, chemins, voie verte ou au parc de Méons.

- Les vélos et le matériel de maintenance seront fournis par le Pôle Cyclisme et déplacements chaque semaine par un véhicule utilitaire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 12/03/2025

Le coût du projet est fixé à 7900€ maximum réparti comme cela figure sur la note de synthèse.

Le financement se fait en partie grâce au programme « Génération Vélo », dont la commune bénéficie, et qui prévoit une prise en charge de 50% du coût des séances du Savoir Rouler. Ces sessions sont assurées par des intervenants référencés sur la plateforme Génération Vélo (dont fait partie le Pôle Cyclisme de Saint-Etienne). Soit jusqu'à 3 950€ de subvention pour l'année 2024-2025.

Pour l'école Sainte Clémence, qui ne fera pas de sortie de fin d'année, la mairie assure l'intermédiaire administrativement mais l'école finance 50% de l'activité (soit 812,50€).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention en annexe.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

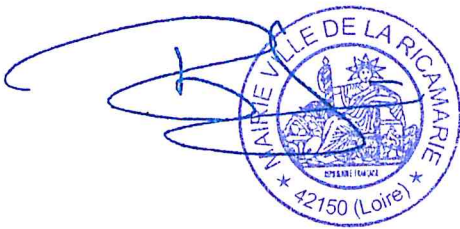
DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025



N ° : DL-21-2025 Pompik Sardine (annexe 9)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : POMPIK SARDINE (ANNEXE 9)

La compagnie « Pompik Sardine » sera en résidence à la crèche « La Gaminerie » et au centre de loisirs « Le Petit Prince » à La Ricamarie afin de créer son spectacle « Vogue ». En outre, elle animera un certain nombre d'ateliers et de rencontres avec les enfants, le personnel et les parents des enfants fréquentant les lieux d'accueil.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre la ville de La Ricamarie, le Centre Culturel et la compagnie Pompik Sardine.

Le montant de ce budget consacré à cette résidence s'élève à 7200€ TTC, pris en charge en totalité par le centre culturel.

Il est également demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention en annexe.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20250305-DL-21B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

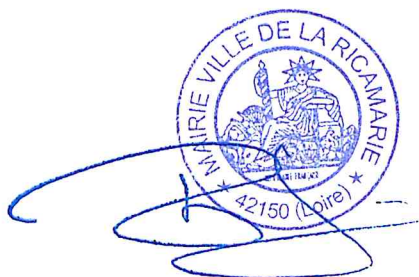
DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à intervenir entre la ville de  amarie, le Centre Culturel et la compagnie Pompik Sardine, et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 février 2025



N ° : DL-22-2025 Réglementation de l'utilisation des équipements sportifs (annexe 10)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze février deux mille vingt-cinq, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à BONNEFOY Cyrille, CROZET Jérôme à JACON Alain, SPADAVECCHIA Elisabeth à HAMMOU OU ALI Brahim, CALET Angélique à BRIQUET François, GINET Jean-Michel à VITREY Sandrine.

Membres :
- en exercice : **29**
- membres présents : **22**
- représentés : **5**
- absent : **2** (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (ANNEXE 10)

Des installations municipales sont mises à la disposition des établissements scolaires et des associations sportives locales, ayant pour but la pratique et le développement des activités physiques et sportives, selon un planning annuel arrêté par la Municipalité sur proposition de l'Office de la Jeunesse des Sports et des Loisirs. Il convient de mettre en place un règlement concernant l'utilisation des équipements sportifs.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la réglementation de l'utilisation des équipements sportifs., et il sera également demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le maire à signer ladite convention.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20250305-DL-22B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025
équipements sportifs et autorise

Pour l'autorité compétente par délégation



ARTICLE 1 : **APPROUVE** la réglementation de l'utilisation des équipements sportifs et autorise
Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

